



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 02 juin 2022

N° 2022/06-06

FINANCES - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE JEUDI DEUX JUIN à DIX-HUIT HEURES TRENTE les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Luisa PAPE représentée par Marthe JEREZ
François BROTHIER représenté par Julien MIRO
Catherine ESTOUP représentée par Aude RUMEAU
Clara BIANCO représentée par Marion COLIN
Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND
Carine BARBIER représentée par Richard CORVAISIER
Mathilde BORNE représentée par Frédéric FAIVRE

ABSENT EXCUSE :

Jean Baptiste PRINGUEY

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

Catherine ESTOUP arrive avant le vote de l'affaire 2

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme AZUARA

Délibération du Conseil Municipal du 02 juin 2022

N° 2022/06-06

FINANCES - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

Monsieur DEWINTRE, Adjoint aux finances et aux commerces de proximités, expose :

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit l'affectation du résultat de fonctionnement au vu du compte administratif.

A la clôture de l'exercice 2021, les résultats estimés sont les suivants :

- excédent de fonctionnement : **14 253 839,73 €**

- solde de financement de la section d'investissement : - **13 188 982,49 €**

Les restes à réaliser, d'un montant de **2 304 291,82 €** en dépenses et **6 465 134,47 €** en recettes, font apparaître un solde positif de **4 160 842,65 €**

Le besoin de financement de la section d'investissement, y compris les reports, s'élève donc à **9 028 139,84 €**

Une fois couvert le besoin de financement de la section d'investissement, le résultat à affecter s'élève à **5 225 699,89 €**

Il est rappelé que cet excédent de fonctionnement a fait l'objet d'une reprise par anticipation, lors du vote du budget primitif 2022, par une affectation en réserves au compte de recettes d'investissement 1068 à hauteur de **9 028 139,84 €** et une affectation à la ligne de recettes de fonctionnement 002 à hauteur de soit **5 225 699,89 €** Le solde d'exécution de la section d'investissement avait été inscrit, quand à lui, en dépenses d'investissement à la ligne 001 pour **13 188 982,49 €**

En conséquence,

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération de ce jour arrêtant le compte administratif 2021,

Il est proposé au Conseil municipal :

D'ADOPTER l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2021 de la manière suivante :

Dépenses d'investissement :

Compte 001 – Solde d'exécution négatif reporté : **13 188 982,49 €**

Recettes d'investissement :

Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : **9 028 139,84 €**

Recettes de fonctionnement :

Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté : **5 225 699,89 €**

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à la majorité.

Pour : 26 Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE représentée par Marthe JEREZ, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER représenté par Julien MIRO, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO représentée par Marion COLIN, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA.

Abstention : 8 Hugues FERRAND, Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND, Carine BARBIER représentée par Richard CORVAISIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE représentée par Frédéric FAIVRE.

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 02 JUIN 2022



LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE